

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture
050-200098713-20241010-DEL10102024-094-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2024

DATE DE CONVOCATION
03 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 03 octobre à 19 heures 30, le Conseil municipal de Tourneville-sur-Mer légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sabrina REGNAULT, Maire.

DATE D’AFFICHAGE
03 OCTOBRE 2024

Etaient présents : Madame REGNAULT Sabrina, Monsieur Jean-Benoît RAULT, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Jean-Louis FERRE, Messieurs Denis MARTIN, Arnaud MAHE, M. Pascal LEMAITRE, Mmes Béatrice HEUVELINE, Lydie LEBLOND, Claire TANGY, M. Didier LEGRAND, Fabien GESLOT. Serge JARDIN, Mmes Pascale DUVAL, Catherine de la HOUGUE, M. Joël FRANCOIS, *mme Sophie LeFranc*.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s): Mme Lynda LEVERD qui donne procuration à M. Arnaud MAHé.
Mme Micheline CAVé qui donne procuration à Mme Sabrina REGNAULT.
M. Bernard GERARD qui donne procuration à M. Jean-Pierre LEVAVASSEUR.
M. Mathias LEFRANC qui donne procuration à Mme Sophie LEFRANC.
Mme Elisabeth GREGOIRE qui donne procuration à M. Fabien GESLOT.
M. Emmanuel LECONTE qui donne procuration à M. Pascal LEMAITRE.
M. Xavier de WOILLEMONT qui donne procuration à M. Jean-Benoît RAULT.

Absent(s) : M. Fabien QUESNEL, Mme Françoise LENOIR,

Monsieur Denis MARTIN a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. L2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers
En exercice : 26
Présents : 17
Procurations : 07
Votants : 24

DEL10102024/094.

**VALIDATION DE L'EMPRUNT
FINANCEMENT DES TRAVAUX HAMEAU LABOUR**

Pour financer une partie des travaux du Hameau Labour, la commission finances propose de recourir à l'emprunt à hauteur de 200 000 €. Sur cinq banques sollicitées, trois ont répondu. La commission finances propose de retenir la proposition de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel dont voici les caractéristiques :

ARTICLE-1 : Madame le Maire de Tourneville-sur-Mer.
est autorisé à réaliser auprès de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL** de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43, Boulevard Volney à LAVAL (53),
un emprunt de : **200 000 Euros**
dont le remboursement s'effectuera sur la durée de **10 ans**.
Ce concours s'inscrit dans le plan de financement fourni au prêteur.

ARTICLE-2 : Le taux nominal de l'emprunt sera de : **3,77 %** - Taux Fixe,
en mode d'amortissement constant du capital (échéances dégressives)

Le taux effectif global ressort à : **3,79218 %**
Le montant de l'échéance trimestrielle sera dégressif. Le montant du capital remboursé à chaque échéance s'établira à 5000,00 Euros.

Les frais de dossier d'un montant de 200€ seront prélevés directement et séparément sur le compte de la trésorerie lors du déblocage du prêt.

Accusé de réception en préfecture
050 20098713 2024 010 DEL 10 0224 094 DE
Date de réception préfecture : 21/10/2024

ARTICLE-3 : Le conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

ARTICLE-4 : Le conseil municipal à l'unanimité des votants :

- Autorise Madame le Maire à intervenir au nom de la collectivité à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.
- Donne le cas échéant délégation à Mr Jean-Benoît RAULT en sa qualité de Maire délégué pour suppléer Madame le Maire dans cette formalité.

Ainsi fait et délibéré en séance

Les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Maire

Sabrina REGNAULT

Le secrétaire de séance,

Denis MARTIN